

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DU CROUS DE PARIS RELATIVE À
LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS,
L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ ET LE CROUS DE PARIS
CONCERNANT LA PASSATION ET L'EXÉCUTION DU MARCHÉ
DE « PRESTATIONS DE COMMUNICATION RELATIVE À L'OPÉRATION DE
CONSTRUCTION DU CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE
À SAINT-OUEN GRAND PARIS NORD »**

Délibération n°CAE-20240926-3 du jeudi 26 septembre 2024

- VU les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres
- VU l'article 187 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU l'arrêté rectoral du 5 mai 2023 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU l'article 4 du règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.
La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance extraordinaire dématérialisée du mardi 24 septembre à 12h00 (midi) au jeudi 26 septembre 2024 à 12h00 (midi) est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent la convention constitutive du groupement de commandes entre l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris, l'Université Paris Cité et le Crous de Paris concernant la passation et l'exécution du marché de « prestations de communication relative à l'opération de construction du Campus Hospitalo-Universitaire à Saint-Ouen Grand Paris Nord.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le jeudi 26 septembre 2024

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris


Bernard BEIGNIER

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CAE-20240926-3

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de sa séance dématérialisée du mardi 24 septembre à 12h00 (midi) au jeudi 26 septembre 2024, 12h00 (midi) est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	21
Nombre de procurations :	0
Total des voix : 21	21

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre de voix pour	21